Délibération n° 21



Séance du 4 février 2016 à 19 heures Commune de Cahors – Salle des Congrès – Espace Bessières

Aujourd'hui, quatre février deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors -- Salle des Congrès -- Espace Bessières

Etaient présents :

55 titulaires dont 10 possédant une procuration 10 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL BOISSIERES BOUZIES CABRERETS CAHORS Mme TEULIERES Marcelle M. PARNAUDEAU Willy, M. RAFFY Gilles,

M. SEGOND Dominique,

M. DUJOL Jean-Paul,

M. GUILLEMOT Jean-Luc,

M. MOLINIE Romuald,

M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, Mme

RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle, M. TILLOU José,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE

M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor, M. PEYRUS Guy, M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian, Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean, M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette, Mme VALETTE Roselyne,

FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS

M. JARRY Daniel, Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,

M. NOUAILLES Serge,

LE MONTAT M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,

LES JUNIES
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

M. PRADDAUDE Jean-Paul, M. GALTHIE Jean-Noël, Mme DESSERTAINE Brigitte,

Mme SIMON-PICQUET Agnès,

M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,

Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPOUX-RASSIELS
VALROUFIE

M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,

Mme GARRIGOU Isabelle,

M. LAVAUR Pascal, M. ANNES Jean-Pierre,

• SUPPLEANTS:

BOISSIERES CIEURAC COURS FONTANES

M. GARD Michel,
 M. MOLESIN Jean-Pierre,
 M. PLANAVERGNE Jean-François,

LAROQUE DES ARCS MAXOU M. BONNEMERE Jean-Claude, M. VIVIER Jean-Luc,

MONTGESTY ST PIERRE LAFUEILLE TOUR DE FAURE VERS M. LEFEBVRE Jean-Yves, M. BONNET Frédéric, M. EYROLLE Jean-Louis, M. GILES Jérôme,

Etaient excusés ou absents :

22 titulaires - 16 suppléants



AR PREFECTURE

046-200023737-20160204-21_04_02_2016-DE . Regu le 08/02/2016

ARCAMBAL BOUZIES **CABRERETS CAHORS**

M. LABRO Didier (procuration à Mme TEULIERES),

Mme MARMIESSE Yvette,

M. PAULIN Peter,

Mme LAGARDE Geneviève, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration à M. MUNTE), Mme FAUBERT Françoise (procuration de M. SIMON), M. SINDOU Géraud (procuration à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme LENEVEU Hélène (procuration à Mme BONNET), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration à M. COLIN), M. MAFFRE Jean-Luc (procuration à Mme RIVIERE), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,

M. BRIS René,

CAILLAC CALAMANE

M. FAURE Jean-Pierre,

COURS

Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. COMBET GIL

FRANCOULES GIGOUZAC

M. OUVRARD François,

LABASTIDE DU VERT

M. CANCEL Philipe, Mme SOUVERES Hélène,

LABASTIDE MARNHAC

Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

LES JUNIES LHERM

M. BARDINA Fabien,

MAXOU

M. REIX Jean-Albert (procuration à Mme SIMON-PICQUET), Mme

SALANIE Jacqueline, M. SABOT Aimé,

MECHMONT **MERCUES**

M. PONS Stéphane,

M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration à Mme LANES), Mme

RIVIER-DELFAU Isabelle,

NUZEJOULS

M. BESSEDE Arnaud, M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,

PONTCIRQ ST CIRQ LAPOPIE

M. DECREMPS Frédéric,

ST DENIS CATUS ST GERY

M. RAFFY Bernard,

ST MEDARD

M. BERNIOT Pierre-Jacques, M. RIGAL Serge,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. GILBERT Joël,

TRESPOUX-RASSIELS

M. DIOT Fabrice (procuration à M. LAVAUR),

VALROUFIE

M. NICOLAON Patrick,

VERS

M. HEE Gérard,

Secrétaire de séance :

M. Romuald MOLINIE,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service: Informatique et Systèmes d'Information (I.S.I)

Objet: Constitution d'un groupement de commandes pour la mise en place d'une plateforme de messagerie, agendas et réseau social d'entreprise entre la Ville de Cahors, le Grand Cahors, le C.C.A.S. de Cahors, le C.I.A.S. du Grand Cahors et l'EPIC Régie d'Equipements Culturels -

Autorisation de lancement de la procédure et signature du marché A été adopté à l'Unanimité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 4 février 2016 Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Rédacteur : Jean-Philippe KIMMEL

Service: Informatique et Systèmes d'Information (I.S.I)

Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour la mise en place d'une plateforme de messagerie, agendas et réseau social d'entreprise entre la Ville de Cahors, le Grand Cahors, le C.C.A.S. de Cahors, le C.I.A.S. du Grand Cahors et l'EPIC Régie d'Equipements Culturels - Autorisation de lancement de la procédure et signature du marché

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 8 du Code des Marchés Publics, des collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent s'associer pour la formation d'un groupement de commandes (ou d'achats). Outil de mutualisation et de mise en commun des moyens, il permet l'obtention de meilleures conditions commerciales en optimisant les volumes d'achat et en générant des avantages tarifaires. Ces groupements de commandes peuvent être créés de manière temporaire ou permanente, selon qu'il s'agit de répondre à des besoins ponctuels ou récurrents. Il revient à la convention constitutive de le préciser.

L'ensemble des besoins étant identiques, il a été convenu d'arrêter les bases d'un montage commun qui a pour double objectif :

- Un allègement des formalités et des frais de gestion administrative liés au lancement et au traitement d'une seule procédure.
- Des économies d'échelle.

Le groupement actuel arrive à son terme le 27 février 2016. Le marché correspondant, arrivera à son terme le 30 avril 2016.

Dans le cadre de cette mutualisation le nombre d'utilisateurs étant de 550, le coût mensuel estimé est de 7,70 euros HT par utilisateur.

La répartition se fera sur le nombre d'utilisateurs de la messagerie collaborative comme décrite dans le tableau ci-dessous :

	Nombre de comptes	Montant mensuel HT	Montant annuel HT
Grand Cahors	290	2 233,00 €	26 796,00 €
CIAS	10	77,00 €	924,00 €
EPIC REC	5	38,50 €	462,00€
Ville de Cahors	210	1 617,00 €	19 404,00 €
CCAS	35	269,50 €	3 234,00 €

AR PREFECTURE

046-200023737-20160204-21_04_02_2016-DE Regu le 08/02/2016

Le montant annuel estimé sera de 50 820 € HT - Le montant estimé sur les cinq ans sera de 254 100 €.

La messagerie électronique est de nos jours devenue un des moyens de communication les plus indispensables pour nos collectivités. Communiquer par messagerie permet d'être efficace, rapide donc efficient. Aujourd'hui, la majorité des postes de travail sont équipés d'une Messagerie. La messagerie est utilisée majoritairement couplée à des applications de partage et de circulation d'information : agenda, gestion des ressources, procédures administratives, sécurité et tableaux de bord.

La messagerie est un moyen de communication sûr, sur lequel d'autres médias s'appuient et en tirent profit comme les annuaires, les agendas personnels ou de groupe. La masse des informations transmises et le nombre de boîtes aux lettres font de ce marché un marché structurant pour nos collectivités. C'est pour cela que nous préconisons une durée d'un an renouvelable 4 fois.

La présente convention constitutive du groupement ci-annexée, a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué en vue de la passation d'un marché public pour la mise en service d'une plateforme commune de messagerie, d'agendas et de réseau social d'entreprise conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la constitution du groupement de commandes pour les besoins en messagerie collaborative entre le Grand Cahors, la Ville de Cahors, le C.C.A.S de Cahors, le C.I.A.S. du Grand Cahors et l'EPIC Régie d'Equipements Culturels ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en service d'une plateforme commune de messagerie, d'agendas et de réseau social d'entreprise, ainsi que tous documents afférents, tels que les avenants ultérieurs à la convention constitutive;
- c- D'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert menée par Monsieur Le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors en tant que coordonnateur du groupement de commandes, en vue de la mise en service d'une plateforme commune de messagerie, d'agendas et de réseau social d'entreprise;
- d- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors ou son représentant à conclure et signer le marché, ainsi que tous actes afférent à l'exécution de ce marché;
- e- D'imputer les dépenses aux budgets 2016 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les profésitions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le-Président,

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."